

Définition :

Aptitude d'un bien à **être maintenu ou rétabli** dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise, lorsque la maintenance est accomplie dans des conditions données, avec des procédures et des moyens prescrits. (NF X60-010)

Commentaires :

- La maintenabilité caractérise la facilité à remettre ou de **maintenir un bien en bon état de fonctionnement**.
- Cette notion ne peut s'appliquer qu'à du matériel maintenable ; donc réparable.
- Les moyens prescrits englobent des notions très diverses : moyens en personnel, appareillages, outillages, ...

La maintenabilité d'un équipement dépend de nombreux facteurs :

Facteurs liés à l' EQUIPEMENT	Facteurs liés au CONSTRUCTEUR	Facteurs liés à la MAINTENANCE
- documentation - aptitude au démontage - facilité d'utilisation	- conception - qualité du service après-vente - facilité d'obtention des pièces de rechange - coût des pièces de rechange	- préparation et formation des personnels - moyens adéquats - études d'améliorations (maintenance améliorative)

Remarques : on peut améliorer la maintenabilité en :

- **développant les documents d'aide à l'intervention**
- **améliorant l'aptitude de la machine au démontage (modifications risquant de coûter cher)**

Calcul de la maintenabilité :

La maintenabilité se caractérise par la

MTTR

(Mean Time To Repair) ⇒ **la moyenne des temps techniques de réparation**

$$MTTR = \frac{\sum \text{Temps d'intervention pour } n \text{ pannes}}{\text{Nb de pannes}}$$

Exemple de calcul (voir feuille sur la fiabilité)

$$MTTR = \frac{2,50}{3} = 0,83 \text{ heure}$$